



TARIFS ADTECH
BRUTS (€HT)
2024

SOMMAIRE

▲ TARIFS GRÉ À GRÉ	<u>3</u>
▲ TARIFS PROGRAMMATIQUE	<u>4</u>
▲ TARIFS WEB MOBILE	<u>5</u>
▲ TARIFS APP MOBILE	<u>6</u>
▲ TARIFS NEWSLETTERS & EMAILING	<u>7</u>
▲ CONTACTS	<u>8</u>
▲ CGV PUBLICITÉ ADTECH	<u>9 à 11</u>

TARIFS BRUTS (€HT) - DIGITAL - GRÉ À GRÉ

	Vidéo Pre-Roll	Outstream / InRead	300x250 728x90 120x600 160x600 320x50 Native ad IAB	300x600 970x250	Habillage 1800x1000	Synchro Formats (Hab + IAB) en RG	Native AD HP (Fluid)	Exclusivité Page Hors Native ad*	Exclusivité Page Tous Formats	Audio Pre-roll
RON	110 €	50 €	30 €	35 €	90 €	130 €	50 €	200 €	250 €	160 €
PACK FEMMES 25-49 ANS ⁽¹⁾ PACK HOMMES 25-49 ANS ⁽²⁾ PACK ENSEMBLE 18-34 ANS ⁽³⁾ PACK CSP+ ⁽⁴⁾	130 €	70 €	40 €	45 €	110 €	150 €		200 €	250 €	170 €
PACK CUISINE ⁽⁵⁾ PACK FAMILLE ⁽⁶⁾	120 €	60 €	35 €	40 €	100 €	140 €		200 €	250 €	170 €
SITE A SITE PACK FEMME PM ⁽⁷⁾ SITE A SITE PACK PREMIUM PM ⁽⁸⁾ (CPM Additionnel à partir du RON)	+20 €	+10 €	+10 €	+10 €	+20 €	+20 €				
Data Socio-Demo (CRM), PMG TV Canal+, Sirdata (CPM Additionnel à partir du RON)	+20 €	+20 €	+20 €	+20 €	+20 €	+20 €				
Data Interet et Contextuel et Rubriques (CPM Additionnel à partir du RON)	+10€	+10€	+10€	+10€	+10€	+10€				
HARPER'S BAZAAR									450 €	

⁽¹⁾ **PACK FEMMES 25-49 ANS** : Femme Actuelle, Cuisine Actuelle, Voici, OhMyMag, Supertoinette, CeSoirTV, Télé Loisirs, Cuisine AZ, Deco.fr, Fourchette&Bikini, Passeport Santé, Croqkilos

⁽²⁾ **PACK HOMMES 25-49 ANS** : Capital, Libération, Atlantico, ABCbourse, Gentside, Télé Loisirs, Turbo

⁽³⁾ **PACK ENSEMBLE 18-34 ANS** : OhMyMag, Rubrique 'News-People' de Voici, Rubriques 'People' et 'Buzz', 'Swip', 'Yakoi', 'NoFilter', 'OnOff' et 'WarmUp' de Télé Loisirs, Gentside, Génération Voyage, Cuisine Etudiant, Allo voisins, Neon

⁽⁴⁾ **PACK CSP +** : Capital, Libération, Neon, Ça M'intéresse, Geo, Atlantico, ABCbourse, Generation Voyage, HBR, Le Revenu, Moneyvox, L'express, Cityzeum

⁽⁵⁾ **PACK CUISINE** : Cuisine Actuelle, Rubrique 'Food' de OhMyMag, Rubrique 'Cuisine' de Femme Actuelle, Supertoinette, Cuisine Etudiant, Mes Recettes Faciles

⁽⁶⁾ **PACK FAMILLE** : Télé Loisirs, Rubrique 'Enfant' de Femme Actuelle, Rubrique bébé de Femme Actuelle, Rubrique Home de OhMyMag, Rubrique Déco & Maison de Femme Actuelle, Allo voisins, Meteocity

⁽⁷⁾ **SITE ET SITE PACK FEMME PM** : Cuisine actuelle, Femme Actuelle, Harper's Bazaar, Voici

⁽⁸⁾ **SITE ET SITE PACK PREMIUM PM** : Capital, Libération, Neon, Ça M'intéresse, Geo, Atlantico, ABCbourse, Generation Voyage, Le Revenu, Moneyvox, L'express, Cityzeum, Management, HBR

TARIFS NETS (€HT) - DIGITAL - PROGRAMMATIQUE

	Modes d'Achat	Preroll vidéo	Outstream / InRead	300x250 728x90 120x600 160x600 320x50 Native ad IAB	300x600 970x250	Habillage 1800x1000	Synchro Formats (Hab + IAB) en RG	Native AD HP (Fluid)	Exclusivité Page - Hors Native ad*	Exclusivité Page Tous Formats	Audio Pre-roll
RON	Programmatique Garanti	11,00 €	5,00 €	3,00 €	3,50 €	9,00 €	13,00 €	5,00 €	20,00 €	25,00 €	16,00 €
	Preferred Deal	10,00 €	4,00 €	2,50 €	3,00 €	8,00 €		4,50 €			15,50 €
PACK FEMMES 25-49 ANS ⁽¹⁾ PACK HOMMES 25-49 ANS ⁽²⁾ PACK ENSEMBLE 18-34 ANS ⁽³⁾ PACK CSP+ ⁽⁴⁾	Programmatique Garanti	13,00 €	7,00 €	4,00 €	4,50 €	11,00 €	15,00 €		20,00 €	25,00 €	17,00 €
	Preferred Deal	12,00 €	6,00 €	3,50 €	4,00 €	10,00 €					16,00 €
PACK CUISINE ⁽⁵⁾ PACK FAMILLE ⁽⁶⁾	Programmatique Garanti / Gré à gré	12,00 €	6,00 €	3,50 €	4,00 €	10,00 €	14,00 €		20,00 €	25,00 €	17,00 €
	Preferred Deal	11,00 €	5,00 €	3,00 €	3,50 €	9,00 €					16,00 €
SITE A SITE PACK FEMME PM ⁽⁷⁾ SITE A SITE PACK PREMIUM PM ⁽⁸⁾ (CPM Additionnel à partir du RON)	-	+2€	+1€	+1€	+1€	+2€	+2€				
Data Interet et Contextuel et Rubriques et Geolocalisation (CPM Additionnel à partir du RON)	-	+1€	+1€	+1€	+1€	+1€	+1€				

⁽¹⁾ **PACK FEMMES 25-49 ANS** : Femme Actuelle, Cuisine Actuelle, Voici, OhMyMag, Supertoinette, CeSoirTV, Télé Loisirs, Cuisine AZ, Deco.fr, Fourchette&Bikini, Passeport Santé, Croqkilos

⁽²⁾ **PACK HOMMES 25-49 ANS** : Capital, Libération, Atlantico, ABCbourse, Gentside, Télé Loisirs, Turbo

⁽³⁾ **PACK ENSEMBLE 18-34 ANS** : OhMyMag, Rubrique 'News-People' de Voici, Rubriques 'People' et 'Buzz!', 'Swip', 'Yakoi', 'NoFilter', 'OnOff' et 'WarmUp' de Télé Loisirs, Gentside, Génération Voyage, Cuisine Etudiant, Allo voisins, Neon

⁽⁴⁾ **PACK CSP +** : Capital, Libération, Neon, Ça M'intéresse, Geo, Atlantico, ABCbourse, Generation Voyage, HBR, Le Revenu, Moneyvox, L'express, Cityzeum

⁽⁵⁾ **PACK CUISINE** : Cuisine Actuelle, Rubrique 'Food' de OhMyMag, Rubrique 'Cuisine' de Femme Actuelle, Supertoinette, Cuisine Etudiant, Mes Recettes Faciles

⁽⁶⁾ **PACK FAMILLE** : Télé Loisirs, Rubrique 'Enfant' de Femme Actuelle, Rubrique bébé de Femme Actuelle, Rubrique Home de OhMyMag, Rubrique Déco & Maison de Femme Actuelle, Allo voisins, Meteocity

⁽⁷⁾ **SITE ET SITE PACK FEMME PM** : Cuisine actuelle, Femme Actuelle, Harper's Bazaar, Voici

⁽⁸⁾ **SITE ET SITE PACK PREMIUM PM** : Capital, Libération, Neon, Ça M'intéresse, Geo, Atlantico, ABCbourse, Generation Voyage, Le Revenu, Moneyvox, L'express, Cityzeum, Management, HBR

TARIFS NETS (€HT) - DIGITAL - WEB MOBILE

	Modes d'Achat	Interstitial webmobile (Postitiel)	Pavé inApp
RON	Programmatique Garanti / Gré à gré	8,00 €	3,00 €
	Preferred Deal	7,00 €	2,50 €
PACK FEMMES 25-49 ANS ⁽¹⁾ PACK HOMMES 25-49 ANS ⁽²⁾ PACK ENSEMBLE 18-34 ANS ⁽³⁾ PACK CSP+ ⁽⁴⁾	Programmatique Garanti / Gré à gré	9,00 €	
	Preferred Deal	7,00 €	
PACK CUISINE ⁽⁵⁾ PACK FAMILLE ⁽⁶⁾	Programmatique Garanti / DESKTOP	8,00 €	
	Preferred Deal	7,00 €	

⁽¹⁾ **PACK FEMMES 25-49 ANS** : Femme Actuelle, Cuisine Actuelle, Voici, OhMyMag, Supertoinette, CeSoirTV, Télé Loisirs, Cuisine AZ, Deco.fr, Fourchette&Bikini, Passeport Santé, Croqkilos

⁽²⁾ **PACK HOMMES 25-49 ANS** : Capital, Libération, Atlantico, ABCbourse, Gentside, Télé Loisirs, Turbo

⁽³⁾ **PACK ENSEMBLE 18-34 ANS** : OhMyMag, Rubrique 'News-People' de Voici, Rubriques 'People' et 'Buzz', 'Swip', 'Yakoi', 'NoFilter', 'OnOff' et 'WarmUp' de Télé Loisirs, Gentside, Génération Voyage, Cuisine Etudiant, Allo voisins, Neon

⁽⁴⁾ **PACK CSP +** : Capital, Libération, Neon, Ça M'intéresse, Geo, Atlantico, ABCbourse, Generation Voyage, HBR, Le Revenu, Moneyvox, L'express, Cityzeum

⁽⁵⁾ **PACK CUISINE** : Cuisine Actuelle, Rubrique 'Food' de OhMyMag, Rubrique 'Cuisine' de Femme Actuelle, Supertoinette, Cuisine Etudiant, Mes Recettes Faciles

⁽⁶⁾ **PACK FAMILLE** : Télé Loisirs, Rubrique 'Enfant' de Femme Actuelle, Rubrique bébé de Femme Actuelle, Rubrique Home de OhMyMag, Rubrique Déco & Maison de Femme Actuelle, Allo voisins, Meteocity

TARIFS NETS (€HT) - DIGITAL - APP MOBILE

	Modes d'Achat	Interstitial inApp	Pavé inApp
RON	Programmatique Garanti / Gré à gré	9,00 €	3,00 €
	Preferred Deal	8,00 €	2,50 €

TARIFS BRUTS (€HT) - DIGITAL - NL & EMAILING

BRANDING NEWSLETTERS* DES 20 MARQUES PRISMA MEDIA	
Habillage et Insert d'une Newsletter	2 500 €
Insert dans une Newsletter	1 500 €
BRANDING NEWSLETTERS* - 40 THEMATIQUES Beauté, Mode, Santé, Déco, Lyfestyle, Voyages, Eco, Retraite, Immo ... Plus de 40 thématiques	
Habillage et Insert d'une Newsletter	3 000 €
Insert dans une Newsletter	2 000 €
EMAILING* - 20 MILLIONS D'EMAILS	
CPM à partir de 10 € suivant le volume commandé CPL et CPC : devis sur mesure	
PACK NEWSLETTERS POLES - HABILLAGE ET INSERT	
Tarif unitaire	6 000 € vs 7 500 €
PACK FEMMES : FEMME ACTUELLE & VOICI	Volume 1 700k@
PACK ENTERTAINMENT : TELE LOISIRS & TELE 2 SEMAINES	Volume : 720K@
PACK PREMIUM : CAPITAL, MANAGEMENT & GEO	Volume : 800k@

* Hors frais de set up et bilan

VOS CONTACTS

DIRECTION ÉXECUTIVE PMS

PHILIPP SCHMIDT

Directeur Général Prisma Media
pschmidt@prismamedia.com

VIRGINIE LUBOT

Directrice Exécutive Adjointe PMS
vlubot@prismamedia.com
06.60.58.80.91

BASTIEN DELEAU

Directeur Exécutif Adjoint PMS
bdeleau@prismamedia.com
06.60.28.46.45

CONTACTS COMMERCIAUX ADTECH

PAUL RIPART

Directeur Commercial Adtech & Data
pripart@prismamedia.com
07.63.85.23.09

DAN GARZON

Adtech Business Unit Director
dgarzon@prismamedia.com
06.66.90.58.91

CONTACT COMMERCIAL MEDIAFORMANCE

JERÔME DE LEMPDES

Directeur Délégué Mediaformance
jdelempd@prismamedia.com
06.14.09.04.06

CONTACTS TECHNIQUES

ALLAN JOCALAZ

Directeur Trafic & Expertises Adops
ajocalaz@prismamedia.com

WILFRIED NOTUE TATCHUM

Responsable Trafic Mediaformance
wnotueta@prismamedia.com

Pour toute question concernant les spécifications techniques digitales, merci de contacter l'équipe à l'adresse suivante :
traffick@prismamedia.com.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES DIGITAL 1/3

1. DÉFINITIONS

« Client » : désigne l'annonceur agissant directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire identifié dans l'ordre d'insertion en qualité de professionnel.

Les mandataires agissant au nom et pour le compte d'annonceurs doivent justifier de leur qualité au moyen d'une attestation de mandat. En cas de modification ou de résiliation de mandat en cours d'année, l'annonceur en informera sans délai PRISMA MEDIA par lettre recommandée avec accusé de réception, étant précisé que cette modification ou cette résiliation sera valablement opposable à PRISMA MEDIA à compter de la date de réception de ladite lettre.

« Publicité » : désigne toute annonce du Client composée, notamment, d'une dénomination commerciale, d'un texte de présentation de son entreprise ou de son activité, d'un lien hypertexte cliquable et, destinée à promouvoir sa/ses marque(s) et/ou la fourniture de bien(s) ou de service(s).

« Supports » : désignent les sites internet fixes et mobiles des éditeurs appartenant au portefeuille de PRISMA MEDIA.

« Contrat » : désigne l'ensemble des documents contractuels composés des présentes conditions générales (ci-après « CGV ») et de l'ordre d'insertion (ci-après « OI ») s'y rapportant.

2. CONTRAT

Seules les CGV s'appliquent à l'OI, à l'exclusion de toutes autres conditions générales. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de signature de l'OI par le Client. Le simple fait pour le Client de passer un OI implique l'acceptation pleine et entière des CGV. La signature de l'OI par le Client vaut engagement ferme et définitif.

Le fait que PRISMA MEDIA ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites dispositions. PRISMA MEDIA se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment. Toute nouvelle version des CGV sera adressée au Client et lui sera applicable trente (30) jours après réception.

Il est convenu que la Publicité objet de l'OI ainsi que la dénomination sociale, la marque et le logo du Client pourront être reproduits par PRISMA MEDIA à des fins publicitaires dans tout document et sur tout support commercial ou promotionnel. Le Client assure disposer des droits nécessaires pour en autoriser l'utilisation, la reproduction et la représentation et garantit PRISMA MEDIA contre toute action en contrefaçon, concurrence déloyale ou parasitaire, qui pourrait être intentée à son encontre.

3. REPORT ET ANNULATION DE PARUTION

3.1 Validation de l'OI Toute réservation doit être confirmée par la signature d'un OI par le Client. L'OI devra être retourné par le Client à PRISMA MEDIA au plus tard quinze (15) jours avant la

date de parution prévue. Seuls les OI signés par le Client seront pris en compte. L'omission de toute confirmation par envoi de l'OI signé entraînera de plein droit la libre disponibilité pour PRISMA MEDIA de l'espace préalablement réservé qui pourra être affecté à tout autre Client.

3.2 Annulation de l'OI Dans l'hypothèse d'une demande d'annulation de l'OI adressée par le Client à PRISMA MEDIA par mail ou par courrier (la date de réception par PRISMA MEDIA faisant foi) :

-Au moins quinze (15) jours avant la date de parution de la Publicité prévue dans l'OI : PRISMA MEDIA ne facturera au Client ni le montant de l'OI annulé, ni indemnité ;

-Entre quinze (15) jours et cinq (5) jours avant la date de parution de la Publicité prévue dans l'OI : PRISMA MEDIA facturera au Client, en plus du montant de l'OI annulé, une indemnité correspondant à 50% du montant de l'OI annulé ;

- Moins de cinq (5) jours avant la date de parution de la Publicité prévue dans l'OI : PRISMA MEDIA facturera au Client, en plus du montant de l'OI annulé, une indemnité correspondant à 70% du montant de l'OI annulé.

3.3 Modification de l'OI Toute demande de modification de l'OI, même partielle, devra être adressée par mail ou par courrier (la date de réception par PRISMA MEDIA faisant foi) au plus tard quinze (15) jours ouvrables avant la date de diffusion de la Publicité prévue.

Pour toute demande de modification parvenue postérieurement à ce délai et, cinq (5) jours au moins avant la date de parution de la Publicité prévue dans l'OI, PRISMA MEDIA facturera au Client, en plus du montant de l'OI modifié, une indemnité correspondant à 20% du montant de l'OI modifié.

Pour toute demande de modification parvenue moins de cinq (5) jours avant la date de parution de la Publicité prévue dans l'OI, PRISMA MEDIA facturera au Client, en plus du montant de l'OI modifié, une indemnité correspondant à 40% du montant de l'OI modifié.

3.4 Décalage d'une campagne publicitaire

Dans l'hypothèse d'une demande de décalage de campagne publicitaire adressée par le Client à PRISMA MEDIA par mail ou par courrier (la date de réception par PRISMA MEDIA faisant foi) :

-Au moins quinze (15) jours avant la date de parution de la Publicité prévue dans l'OI : PRISMA MEDIA facturera au Client uniquement le montant de l'OI ;

-Entre quinze (15) jours et cinq (5) jours avant la date de parution de la Publicité prévue dans l'OI : PRISMA MEDIA facturera au Client, en plus du montant de l'OI, une indemnité correspondant à 30% du montant de l'OI ;

-Moins de cinq (5) jours avant la date de parution de la Publicité prévue dans l'OI : PRISMA MEDIA facturera au Client, en plus du montant de l'OI, une indemnité correspondant à 50% du montant de l'OI.

4. REMISE DES ÉLÉMENTS DE LA PUBLICITÉ

4.1 Délai de remise des éléments de la Publicité Il appartient au Client de fournir à PRISMA MEDIA les éléments de la Publicité qu'il aura conçu ou fabriqué au plus tard une (1) semaine avant la date de parution prévue par l'OI. Ce délai pourra être augmenté ou diminué en fonction du type de Publicité devant être diffusée, à la convenance de PRISMA MEDIA, qui en informera le Client au moment de la signature de l'OI.

Dans le cas d'une remise tardive des éléments de la Publicité par rapport à la date de remise des éléments de la Publicité fixée par PRISMA MEDIA au moment de la signature de l'OI (ci-après « Remise Tardive »), PRISMA MEDIA se réserve le droit de décaler d'autant la

campagne en fonction des disponibilités des inventaires et ce, sans que le Client ne puisse réclamer aucune indemnité de quelque sorte que ce soit.

Dans le cas d'une Remise Tardive, PRISMA MEDIA est libérée de l'engagement de livrer 100% du volume commandé. PRISMA MEDIA s'engage cependant à faire ses meilleurs efforts pour livrer 100% du volume commandé. Si, malgré ses meilleurs efforts, PRISMA MEDIA était dans l'incapacité de livrer 100% du volume commandé, le Client ne pourra réclamer aucune indemnité de quelque sorte que ce soit.

En cas de Remise Tardive, et, dans les cinq (5) derniers jours avant la date de parution de la Publicité prévue par l'OI, PRISMA MEDIA facturera au Client, en plus du montant de l'OI, une indemnité égale à 80% du montant de l'OI.

5. CUMUL DES INDEMNITÉS

Les dispositions des articles 3.2, 3.3 et 3.4 relatives respectivement à l'annulation de l'OI, la modification de l'OI ou le décalage d'une campagne publicitaire et celles de l'article 4.2 relatives aux Frais liés à la Remise Tardive, sont distinctes les unes des autres.

Les indemnités prévues par ces dispositions peuvent se cumuler dès lors que leurs conditions d'application sont remplies. Ces indemnités s'appliquent sans préjudice de tous autres dommages-intérêts auxquels PRISMA MEDIA pourrait prétendre.

6. CONTENU DES ANNONCES

6.1 Formulation de la Publicité Toutes les insertions publicitaires doivent être conformes à la législation et à la réglementation en vigueur en France. Le Client garantit PRISMA MEDIA contre toute action qui serait engagée à raison du contenu de son annonce publicitaire. PRISMA MEDIA se réserve le droit de refuser toute publicité qu'elle jugera contraire à la bonne tenue, à la bonne présentation ou à la ligne éditoriale des Supports. PRISMA MEDIA se réserve également le droit de refuser une publicité dont la provenance lui semblera douteuse ou qui serait contraire aux règles de sa profession, ainsi que toutes celles susceptibles de porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes moeurs ou de heurter les convictions morales, religieuses, culturelles et politiques des internautes.

Clause ARPP : PRISMA MEDIA est adhérent à l'ARPP, ce qui impose le respect des codes de déontologie de l'interprofession publicitaire. Les messages qui nous sont proposés devront respecter ces règles d'autodiscipline.

6.2 Caractéristiques techniques En cas de non-conformité de la Publicité aux caractéristiques techniques requises par PRISMA MEDIA, le Client devra procéder aux modifications nécessaires dans les délais requis pour la parution de la Publicité. Ces délais seront précisés par PRISMA MEDIA.

En cas de non-conformité persistante aux caractéristiques techniques prévues, PRISMA MEDIA se réserve le droit de ne pas diffuser la Publicité en tout ou partie sans que le Client ne puisse prétendre à un quelconque indemnisation. En pareil cas, l'intégralité du prix de la Publicité prévu par l'OI sera dû par le Client, et ce, que la Publicité ait été diffusée ou non. PRISMA MEDIA décline toute responsabilité quant aux défauts ou erreurs qui pourraient résulter des éléments techniques remis par le Client.

6.3 Exclusion de la promotion de produits ou services concurrents à ceux de PRISMA MEDIA Le Client s'interdit que la Publicité serve à la promotion de produits ou

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES DIGITAL 2/3

services concurrents à ceux de PRISMA MEDIA ou des Supports. Lors de la signature de l'OI, le Client s'engage à informer PRISMA MEDIA de toute Publicité qui servirait à la promotion de produits ou de services autres que ses propres produits et services.

Dans le cas où la Publicité servirait la promotion de produits ou services concurrents à ceux de PRISMA MEDIA, PRISMA MEDIA pourra à son entière discrétion décider de refuser l'OI ou demander au Client toute modification de la Publicité et ce, sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation.

7. RÈGLES D'OPTION ET ALTERNANCE DE PUBLICITÉS

Si une option de réservation d'un espace publicitaire a déjà été préemptée mais non confirmée par un premier Client et que le même dispositif est souhaité par un second Client, il est communiqué au premier Client, à réception d'une confirmation écrite et signée par le second Client, que son option initiale doit être confirmée par l'OI signé dans les 24 heures, faute de quoi le dispositif sera attribué au second Client. Au-delà de 10 jours avant la date de mise en ligne, les options ne sont plus valables et, dans ce cas, l'option reviendra au Client qui envoie le premier OI signé. Lorsque plusieurs Publicités sont commercialisées à un même emplacement, chacune de ces Publicités peut s'afficher en alternance à chaque rafraîchissement et/ou chargement de page.

8. CONFORMITÉ DES COOKIES ET AUTRES TRACEURS

La CNIL, dans sa délibération n°2013-378 du 5 décembre 2013 portant adoption d'une recommandation relative aux cookies et aux autres traceurs visés par l'article 32-II de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, organise une coresponsabilité des obligations découlant des dispositions légales dès lors que plusieurs acteurs interviennent dans le dépôt et/ou le traitement de cookies et autres traceurs (ci-après « Cookies »).

L'information des internautes dans le cadre de la collecte de données à caractère personnel et/ou de données de navigation via le dépôt de Cookies nécessite que le Client respecte les obligations qui lui incombent au titre de l'article 3 de la délibération précitée. Par conséquent, il s'engage à informer PRISMA MEDIA du dépôt de Cookies sur l'équipement terminal d'internautes à l'occasion de la diffusion de Publicités, quelle que soit la finalité du dépôt, et ce, au moment de la demande de réservation de la Publicité. Cette obligation lui incombe également dans l'hypothèse où le dépôt et/ou le traitement des Cookies est effectué par l'un de ses prestataires techniques. A cet effet, le Client porte à la connaissance de PRISMA MEDIA les informations suivantes :

- la nature et les caractéristiques techniques des Cookies déposés,
- la nature des informations collectées via les Cookies,
- la durée de vie des Cookies,

- la liste des finalités d'exploitation des données à caractère personnel collectées via le dépôt et le traitement de Cookies,
- le(s) destinataire(s) des informations ainsi collectées,
- les éventuels transferts de données à caractère personnel hors UE.

9. COMPTE RENDU D'EXÉCUTION D'ORDRE - BILAN DE CAMPAGNE

À l'issue de chaque campagne publicitaire, PRISMA MEDIA adressera au Client par email un bilan de campagne. Le Client accepte et reconnaît que les méthodes et les technologies utilisées par PRISMA MEDIA (adservers, ssp, adverifications, etc...) en vue d'établir le bilan de campagne prévalent sur toute autre méthode ou technologie utilisée. Dès lors, en cas de contestation, les données contenues dans le bilan de campagne fourni par PRISMA MEDIA font office de données officielles et définitives et font foi entre les Parties. Lesdites données prévaudront sur toutes autres données enregistrées par le Client ou tout autre tiers et seront seules admises à titre de preuve.

10. RESPONSABILITÉ DE PRISMA MEDIA

PRISMA MEDIA s'engage à diffuser la Publicité souscrite par le Client conformément aux termes du Contrat. Le Client convient que PRISMA MEDIA n'est soumise qu'à une obligation de moyen dans le cadre du Contrat.

La responsabilité de PRISMA MEDIA ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard, mauvaise exécution ou inexécution qui résulterait du fait du Client ou des Supports ou qui serait dû à un cas de force majeure y compris grève, catastrophe naturelle, ou à un cas fortuit. A ce titre, PRISMA MEDIA n'assumera aucune responsabilité concernant les interruptions ou dysfonctionnement du réseau Internet.

Tout manquement imputable à PRISMA MEDIA dans l'exécution de l'une de ses obligations n'ouvre droit pour le Client à une indemnisation que dans le cas d'un préjudice direct qui devra être démontré.

Dans tous les cas et dans les conditions des dispositions qui précèdent, la responsabilité de PRISMA MEDIA sera limitée au montant prévu par l'OI de la Publicité ayant entraîné la mise en jeu de sa responsabilité, et ce, quelle qu'en soit la cause.

Toutefois, en cas de modification devant intervenir dans les conditions de réalisation et/ou de diffusion d'une Publicité du fait de PRISMA MEDIA (notamment si la date de diffusion prévue ne peut être respectée), PRISMA MEDIA informera le Client et recueillera son accord sur les changements prévus. En cas d'absence d'accord du Client, le Contrat sera annulé et ne donnera lieu à aucune facturation. En pareil cas, le Client ne pourra prétendre à aucune indemnisation de quelque nature que ce soit.

11. RESPONSABILITÉ DU CLIENT - GARANTIES

Le Client est seul responsable du contenu complet de la Publicité qu'il souhaite, et ce, quel que soit son mode de diffusion. L'acceptation par PRISMA MEDIA de la Publicité ne saurait engager sa responsabilité quant au contenu de la Publicité et ne saurait être considérée comme la renonciation de PRISMA MEDIA à ses droits en vertu des présentes.

Le Client autorise PRISMA MEDIA, à titre non exclusif et dans le monde entier, à utiliser, reproduire, représenter, adapter et mettre à disposition du public les éléments de la Publicité incluant, notamment, les marques, logos, les créations protégées par le droit d'auteur ainsi que

tous signes distinctifs apparaissant dans la Publicité. Il garantit donc disposer de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et, le cas échéant, des droits à l'image de la personne humaine, sur tout élément figurant dans la Publicité.

Le lien hypertexte cliquable de la Publicité doit rediriger vers un site du Client. Le Client s'engage à ce que les contenus dudit site soit en relation directe avec la Publicité.

Le Client garantit que la Publicité et le contenu du site auquel renvoie le lien hypertexte cliquable de la Publicité, ou le contenu de sites redirigés à partir de celui-ci, sont conformes à l'ordre public, aux bonnes mœurs, à toute règle légale, administrative ou déontologique concernant sa profession, ainsi qu'aux recommandations de l'ARPP. Le Client, averti du fait que son insertion est consultable par toute personne de tout âge, nationalité, race, sexe ou confession, et que PRISMA MEDIA n'exerce aucun contrôle sur les consultations, s'abstiendra de toute allégation pouvant heurter la sensibilité de ces catégories de personnes.

Le Client garantit que la Publicité répond aux caractéristiques, notamment, techniques et graphiques imposés par PRISMA MEDIA, dont il assure avoir pris connaissance, préalablement à la signature du Contrat.

Le Client garantit PRISMA MEDIA de toute condamnation ou autres conséquences qui pourraient résulter de l'action d'un tiers du fait de la diffusion de la Publicité. En tout état de cause, le Client répond des dommages de toute nature, causés à PRISMA MEDIA et à tout tiers, qui trouveraient leur source dans le non-respect d'obligations légales ou d'engagements contractuels.

12. CONDITIONS DE PAIEMENT ET FACTURATION

Les tarifs sont indiqués en euros hors taxes (H.T). Tous les droits et taxes au taux légal en vigueur afférents aux OI et aux contrats d'opérations spéciales ou de sponsoring étant à la charge du Client.

Les tarifs s'appliquent aux ordres en cours. Ils peuvent être modifiés à chaque trimestre. Tout nouveau tarif sera applicable au plus tard dans les 15 jours suivant la date de communication, pour tous les ordres y compris ceux en cours.

Les factures sont payables par le Client par chèque ou virement bancaire dans un délai de soixante (60) jours à compter de leur date d'émission. Tous les règlements pour les Supports dont PRISMA MEDIA est l'éditeur sont effectués à l'ordre de Prisma Media - Service Comptabilité - 13 rue Henri Barbusse 92 624 Gennevilliers Cedex.

Les factures sont adressées au moins mensuellement par PRISMA MEDIA au nom du Client, avec un exemplaire conforme à l'original à l'adresse du mandataire, conformément à la confirmation de mandat. Le Client est dans tous les cas responsable du paiement des OI et reste redevable du règlement à défaut de paiement du mandataire qu'il aurait désigné. Le paiement ou l'avance effectuée(e) au mandataire par le Client ne le libère pas vis-à-vis de PRISMA MEDIA. Pour tout OI qui émanerait d'un mandataire, PRISMA MEDIA se réserve le droit d'exiger un engagement de paiement direct du Client dans le cas où le mandataire ne présenterait pas de garanties financières suffisantes. Dans le cas où le mandataire aurait réglé PRISMA MEDIA, il ne pourra revenir sur son paiement au cas où le Client ne l'aurait finalement pas payé lui-même.

Prisma Media se réserve le droit d'exiger des conditions de paiement particulières, en cas d'incidents de

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES DIGITAL 3/3

paiement antérieurs, si la solvabilité du Client présente des risques anormaux ou si les modalités de recouvrement présentent des difficultés particulières. Ainsi, PRISMA MEDIA pourra réclamer au Client les conditions de paiement suivantes :

- Paiement de 50% du montant total dû le jour de la signature de l'OI ;

- Paiement de 50% du montant total dû le premier jour de la date de diffusion de la Publicité prévue par l'OI.

Aucune réclamation concernant la facturation ne sera admise si elle n'a pas été effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception à Prisma Media Service Comptabilité - 13 rue Henri Barbusse 92624 Gennevilliers Cedex, dans les 15 jours suivant la date de réception de la facture. La contestation d'une partie d'une facture ne peut en aucun cas différer le règlement de la partie non contestée. A défaut de contestation dans le délai précité, la facture sera réputé(e) accepté(e) par le Client.

Tout paiement sous forme d'échange publicitaire en contrepartie de marchandises, d'espaces ou de services ne donne pas lieu à l'application des CGV et fera l'objet d'un contrat écrit qui prévoira notamment les conditions de paiement.

13. RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS DE RETARD - PÉNALITÉS

Le défaut de paiement à l'échéance entraîne l'exigibilité de l'ensemble des factures émises, celles non échues ainsi que les sommes dues au titre des OI exécutés en cours de facturation et des OI en cours de diffusion. L'exécution des OI en cours pourra être suspendue. De même tout défaut de paiement à l'échéance entraînera déchéance du terme, pour les paiements que PRISMA MEDIA aurait pu accorder au Client. Pour tout Client qui ne respecte pas ses engagements d'investissement, il sera établi une facture rectificative. Cette facture reprendra les factures préalablement émises et tiendra compte de la remise effectivement due en fonction de l'application des CGV en vigueur au jour de la diffusion. La somme due, résultant de la différence, sera majorée d'une indemnité pour remises injustifiées correspondant à 3 fois le taux d'intérêt légal (T.I.L.). Elle sera exigible dès réception.

Des pénalités de retard seront exigibles de plein droit auprès du Client le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, conformément aux dispositions du code de commerce. Le taux appliqué par PRISMA MEDIA est de 3 fois le taux d'intérêt légal (T.I.L.). Il sera également facturé une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €. Si la carence du Client rend nécessaire un recouvrement contentieux ou judiciaire, celui-ci s'engage à régler en sus du principal, des intérêts, des frais, dépendants et émoluments ordinairement et légalement à sa charge, une indemnité fixée à 15% du montant en principal TTC de la créance, et ce, à titre de dommages et intérêts conventionnels et forfaitaires.

14. SUSPENSION - RÉSILIATION

14.1 Résiliation pour manquement En cas de manquement par PRISMA MEDIA ou le Client à l'une de ses obligations au titre du Contrat, et, après sept (7) jours suivant la réception par la partie défaillante d'un courrier recommandé avec accusé de réception demeuré sans effet, le Contrat sera résilié de plein droit et sans préjudice de tous dommages intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

14.2 Suspension et/ou résiliation suite à un manquement imputable au Client PRISMA MEDIA se réserve le droit de suspendre et/ou de résilier de plein droit, à tout moment, sans délai, sans formalité et sans droit à indemnité, le Contrat en cas de non-respect par le Client de l'une des dispositions du Contrat ou si PRISMA MEDIA pense que les agissements du Client sont susceptibles d'engager sa responsabilité ou en cas de fraude ou de déloyauté manifeste de la part du Client ou si tout ou partie de la Publicité s'avérerait être non conforme aux lois et règlements applicables, aux conditions du Contrat, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public. Cette suspension/résiliation ne fera pas obstacle à ce que PRISMA MEDIA réclame au Client des dommages intérêts en fonction du préjudice subi.

14.3 Suspension et/ou résiliation du fait d'un événement de force majeure En cas de survenance d'un événement de force majeure, l'exécution du Contrat est dans un premier temps suspendue.

Si cet événement devait avoir une durée supérieure à quatre-vingt-dix (90) jours, le Contrat pourra être résilié par PRISMA MEDIA, de plein droit et sans formalité judiciaire par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception avec effet immédiat, sans que le Client ne puisse prétendre à une indemnité de quelque nature que ce soit.

15. CONFIDENTIALITÉ

Le Client reconnaît comme strictement confidentiel l'ensemble des informations et des documents échangés dans le cadre et pendant la durée d'exécution du Contrat et, lorsque celui-ci aura pris fin pour quelque cause que ce soit pendant une durée de deux (2) ans après son terme.

16. CESSION

L'OI est personnel au Client et lié à un produit ou un service, une marque ou un nom commercial ou une enseigne. Il ne peut être modifié sans l'autorisation de PRISMA MEDIA et ne pourra, en aucune manière, faire l'objet d'une cession par le Client. Le Contrat n'est ni cessible, ni transmissible par le Client à quelque tiers que ce soit, en tout ou partie.

17. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le Contrat est régi par le droit français. Tout différend découlant de la validité, l'interprétation comme de l'exécution des présentes CGV, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, relèvera de la compétence du tribunal de commerce de Nanterre.

18. ANTICORRUPTION - FRAUDE

Le Groupe PRISMA MEDIA attache une importance particulière à la lutte contre la fraude et la corruption et exerce son activité conformément à la réglementation applicable en la matière et notamment à la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite Loi Sapin 2. Ainsi, le Groupe PRISMA MEDIA attend-il de ses clients qu'ils partagent cet objectif et fassent leurs meilleurs efforts pour s'assurer du respect des principes applicables en la matière par leurs éventuels sous-traitants et/ou fournisseurs. Les Parties condamnent toute forme de corruption active ou passive, qu'elle concerne les agents publics ou intervienne dans le cadre d'opérations commerciales. Les Parties s'engagent à n'accorder et n'accepter des avantages (invitations, cadeaux, etc.) que dans la mesure permise par la loi précitée. Le Client condamne toute forme de fraude ou de comportement frauduleux envers le Groupe PRISMA MEDIA et les tiers, à savoir notamment l'abus de biens sociaux, le vol, le détournement, l'évasion fiscale ou le blanchiment de capitaux. De plus, le Client s'engage à divulguer toute suspicion de conflit d'intérêts réel ou potentiel avec le Groupe PRISMA MEDIA dans le cadre de ses activités.